Sourate N° 60 : Al-Mumtahana - L'Eprouvée

(médinoise, nombre de versets : 13, ordre chronologique : 91)

سُورَةُ الْمُمْتَحَنَةِ

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَٰنِ الرَّحِيمِ

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تَتَّخِذُوا عَدُوِّي وَعَدُوَّكُمْ أَوْلِيَاءَ تُلْقُونَ إِلَيْهِم بِالْمَوَدَّةِ وَقَدْ كَفَرُوا بِمَا
جَاءَكُم مِّنَ الْحَقِّ يُخْرِجُونَ الرَّسُولَ وَإِيَّاكُمْ أَن تُؤْمِنُوا بِاللَّهِ رَبِّكُمْ إِن كُنتُمْ خَرَجْتُمْ جِهَادًا فِي سَبِيلِي
وَابْتِغَاءَ مَرْضَاتِي تُسِرُّونَ إِلَيْهِم بِالْمَوَدَّةِ وَأَنَا أَعْلَمُ بِمَا أَخْفَيْتُمْ وَمَا أَعْلَنتُمْ وَمَن يَفْعَلْهُ مِنكُمْ فَقَدْ
ضَلَّ سَوَاءَ السَّبِيلِ ﴿١﴾ إِن يَثْقَفُوكُمْ يَكُونُوا لَكُمْ أَعْدَاءً وَيَبْسُطُوا إِلَيْكُمْ أَيْدِيَهُمْ وَأَلْسِنَتَهُم بِالسُّوءِ
وَوَدُّوا لَوْ تَكْفُرُونَ ﴿٢﴾ لَن تَنفَعَكُمْ أَرْحَامُكُمْ وَلَا أَوْلَادُكُمْ يَوْمَ الْقِيَامَةِ يَفْصِلُ بَيْنَكُمْ وَاللَّهُ بِمَا
تَعْمَلُونَ بَصِيرٌ ﴿٣﴾ ﴾

Au nom d'Allah le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux

﴿ (1). Ô vous qui avez cru ! Ne prenez pas pour alliés Mon ennemi et le vôtre, leur offrant l'amitié, alors qu'ils ont nié ce qui vous est parvenu de la vérité. Ils expulsent le Messager et vous-mêmes parce que vous croyez en Allah, votre Seigneur. Si vous êtes sortis pour lutter dans Mon chemin et pour rechercher Mon agrément, leur témoignerez-vous secrètement de l'amitié, alors que Je connais parfaitement ce que vous cachez et ce que vous divulguez ? Et quiconque d'entre vous le fait s'égare de la droiture du sentier. (2). S'ils vous dominent, ils seront des ennemis pour vous et vous nuiront par les gestes et par la parole ; ils aimeraient que vous deveniez mécréants. (3). Ni vos proches parents ni vos enfants ne vous seront d'aucune utilité le Jour de la Résurrection, Il (Allah) tranchera entre vous, et Allah est Clairvoyant sur ce que vous faites. ﴾

Les causes de révélation

L'histoire de Hâtib est la cause de la révélation du début de cette sourate. Hâtib était un des Emigrés ayant participé à Badr. Il n'appartenait pas à la tribu de Quraysh, mais bénéficiait de la protection de 'Uthmân Ibn 'Affân. Hâtib avait laissé sa famille et ses biens à La Mecque.

Les Quraychites violèrent le traité de paix conclu avec les musulmans, ce qui mena à l'expédition de la conquête de La Mecque. Lorsque le Messager d'Allah ﷺ demanda aux musulmans de s'y préparer, il invoqua Allah afin que les Quraychites ne soient pas au courant de leur démarche.

Or, Ḥâṭib, soucieux d'être bien vu par les Quraychites et de protéger les siens restés à La Mecque, fit parvenir un message aux Quraychites, par l'intermédiaire d'une femme.

Allah informa Son Messager ﷺ de ce geste et celui-ci envoya des hommes qui purent rattraper la femme en question et intercepter le message avant son arrivée à destination.

'Abdu-l-Lâh - ou 'Ubaydullâh - Ibn Abî Râfi' ﷺ rapporta que le Messager d'Allah ﷺ les avait missionnés, Az-Zubayr, Al-Miqdâd et lui, en disant : **« Partez à Rawḍa Khâkh, vous y trouverez une femme voyageant en litière et qui porte une lettre, récupérez-la ! »**

Il rapporte : « Nous galopâmes jusqu'à Rawḍa, où nous trouvâmes cette femme voyageant en litière. Nous lui dîmes alors : "Sors la lettre !" Elle nia avoir une lettre, et nous dîmes : "Sors la lettre, ou bien nous fouillerons tes vêtements !" Elle finit par sortir la lettre de ses tresses. Nous l'amenâmes au Messager d'Allah ﷺ. Il s'agissait d'une lettre de Ḥâṭib Ibn Abî Balta'a à certains polythéistes de La Mecque, leur dévoilant le projet du Prophète ﷺ.

Ce dernier dit : **"Ô Ḥâṭib, qu'est-ce que cela ?"** Il répondit : "Ne te précipite pas dans ton jugement ! Je ne fais pas partie de la tribu de Quraysh, je ne suis qu'un de leurs alliés, je ne suis pas comme les autres Emigrés qui ont des proches à La Mecque pouvant protéger leurs familles. A défaut de lien du sang avec eux, j'ai donc voulu m'assurer leur considération pour obtenir la protection de mes proches. Je n'ai pas agi par mécréance ou apostasie, et je n'agrée pas la mécréance après avoir embrassé l'islam." Le Messager d'Allah ﷺ dit à ses compagnons : **"Il dit vrai."** 'Umar ﷺ demanda : "Laisse-moi trancher la tête de cet hypocrite !" Le Messager d'Allah ﷺ dit alors : **"Il a participé à la bataille de Badr. Qu'en sais-tu, peut-être qu'Allah, voyant les combattants de Badr, a dit : "Faites ce que vous voulez, car je vous ai pardonné !" ?" »**

De nombreux récits rapportent que le début de la sourate fut révélé au sujet de Ḥâṭib.[754]

---

[754] Voir *Fatḥ Al-Bârî* (6/166, 7/592, 8/502), Muslim (4/1941), Abû Dâwud (3/108), *Tuḥfat Al-Aḥwadhî* (9/198), An-Nasâ'î (*Al-Kubrâ* 6/487).

L'interdiction de prendre les mécréants pour alliés (V1-3)

﴿ **Ô vous qui avez cru ! Ne prenez pas pour alliés Mon ennemi et le vôtre, leur offrant l'amitié, alors qu'ils ont nié ce qui vous est parvenu de la vérité.** ﴾ Il s'agit des polythéistes et mécréants qui combattent Allah, Son Messager et les croyants. Il faut les prendre pour ennemis et non pour alliés.

Allah dit dans d'autres versets :

﴿ ۞ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ لَا تَتَّخِذُواْ ٱلۡيَهُودَ وَٱلنَّصَٰرَىٰٓ أَوۡلِيَآءَۘ بَعۡضُهُمۡ أَوۡلِيَآءُ بَعۡضٖۚ وَمَن يَتَوَلَّهُم مِّنكُمۡ فَإِنَّهُۥ مِنۡهُمۡۗ ﴾

﴿ **Ô croyants ! Ne prenez pas pour alliés les juifs et les chrétiens, ils sont alliés les uns des autres. Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés devient un des leurs (…).** ﴾ [755]

Il s'agit là d'une terrible menace !

Et Il dit ailleurs :

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ لَا تَتَّخِذُواْ ٱلَّذِينَ ٱتَّخَذُواْ دِينَكُمۡ هُزُوٗا وَلَعِبٗا مِّنَ ٱلَّذِينَ أُوتُواْ ٱلۡكِتَٰبَ مِن قَبۡلِكُمۡ وَٱلۡكُفَّارَ أَوۡلِيَآءَۚ وَٱتَّقُواْ ٱللَّهَ إِن كُنتُم مُّؤۡمِنِينَ ٥٧ ﴾

﴿ **Ô croyants ! N'adoptez pas pour alliés ceux qui raillent votre religion et la tournent en dérision, parmi ceux à qui le Livre fut donné avant vous et parmi les mécréants. Et craignez Allah si vous êtes croyants.** ﴾ [756]

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ لَا تَتَّخِذُواْ ٱلۡكَٰفِرِينَ أَوۡلِيَآءَ مِن دُونِ ٱلۡمُؤۡمِنِينَۚ أَتُرِيدُونَ أَن تَجۡعَلُواْ لِلَّهِ عَلَيۡكُمۡ سُلۡطَٰنٗا مُّبِينًا ﴾

﴿ **Ô croyants ! Ne prenez pas pour alliés les mécréants au lieu des croyants. Voudriez-vous donner à Allah une preuve évidente contre vous ?** ﴾ [757]

﴿ لَّا يَتَّخِذِ ٱلۡمُؤۡمِنُونَ ٱلۡكَٰفِرِينَ أَوۡلِيَآءَ مِن دُونِ ٱلۡمُؤۡمِنِينَۖ وَمَن يَفۡعَلۡ ذَٰلِكَ فَلَيۡسَ مِنَ ٱللَّهِ فِي شَيۡءٍ إِلَّآ أَن تَتَّقُواْ مِنۡهُمۡ تُقَىٰةٗۗ ﴾

---

[755] S5 V51.
[756] S5 V57.
[757] S4 V144.

﴿ Que les croyants ne prennent pas pour alliés des infidèles, au lieu des croyants ! Quiconque le fait aura rompu l'alliance avec Allah, à moins que vous ne cherchiez à vous protéger d'eux. (...) ﴾ [758]

Ce dernier verset propose l'exception « à moins que vous ne cherchiez à vous protéger d'eux », en vertu de cela, et d'après les explications de Ḥâṭib qui expliqua avoir voulu par ce geste protéger sa famille et ses biens, le Prophète ﷺ accepta ses excuses.

﴿ Ils expulsent le Messager et vous-mêmes parce que vous croyez en Allah, votre Seigneur. ﴾ Ces versets incitent les croyants à prendre les mécréants pour ennemis, en leur rappelant qu'ils les ont expulsés de leur cité par haine contre le monothéisme et ses adeptes. Ils n'avaient à reprocher aux croyants que leur foi, comme Allah le dit aussi ailleurs :

﴿ وَمَا نَقَمُوا۟ مِنْهُمْ إِلَّآ أَن يُؤْمِنُوا۟ بِٱللَّهِ ٱلْعَزِيزِ ٱلْحَمِيدِ ﴿٨﴾ ﴾

﴿ A qui ils ne reprochaient que d'avoir cru en Allah, le Puissant, le Digne de louange... ﴾ [759]

﴿ Si vous êtes sortis pour lutter dans Mon chemin et pour rechercher Mon agrément ﴾, si vraiment vous êtes sortis pour Moi et pour obtenir Ma satisfaction, **﴿ leur témoignerez-vous secrètement de l'amitié, alors que Je connais parfaitement ce que vous cachez et ce que vous divulguez ? ﴾** Il ne convient pas que vous preniez Mes ennemis pour alliés, eux qui détestent votre religion et qui vous ont expulsés de vos demeures, vous dépouillant de vos biens.

﴿ Et quiconque d'entre vous le fait s'égare de la droiture du sentier. S'ils vous dominent, ils seront des ennemis pour vous et vous nuiront par les gestes et par la parole ; ils aimeraient que vous deveniez mécréants. ﴾ S'ils parvenaient à avoir le dessus sur vous, ils ne vous épargneraient pas ! Ils souhaitent votre mal, comment pouvez-vous les prendre pour alliés ? **﴿ Ni vos proches parents ni vos enfants ne vous seront d'aucune utilité le Jour de la Résurrection ﴾**, si vous cherchez leur agrément en provoquant le courroux d'Allah, ou si vous choisissez la mécréance pour plaire à vos proches, vous serez perdus et toutes vos actions seront vaines, **﴿ Il (Allah) tranchera entre vous, et Allah est Clairvoyant sur ce que vous faites. ﴾**

---

[758] S3 V28.

[759] S85 V8. Voir aussi S22 V40.

Anas ﷺ rapporte qu'un homme demanda au Prophète ﷺ : « Ô Messager d'Allah ! Où est mon père ? » Il répondit : **« Au Feu ! »** Tandis que l'homme s'était retourné pour partir, le Prophète ﷺ l'interpela en disant : **« Certes, mon père et le tien sont au Feu. »**[760]

﴿ قَدْ كَانَتْ لَكُمْ أُسْوَةٌ حَسَنَةٌ فِيٓ إِبْرَٰهِيمَ وَٱلَّذِينَ مَعَهُۥٓ إِذْ قَالُوا۟ لِقَوْمِهِمْ إِنَّا بُرَءَٰٓؤُا۟ مِنكُمْ وَمِمَّا تَعْبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ كَفَرْنَا بِكُمْ وَبَدَا بَيْنَنَا وَبَيْنَكُمُ ٱلْعَدَٰوَةُ وَٱلْبَغْضَآءُ أَبَدًا حَتَّىٰ تُؤْمِنُوا۟ بِٱللَّهِ وَحْدَهُۥٓ إِلَّا قَوْلَ إِبْرَٰهِيمَ لِأَبِيهِ لَأَسْتَغْفِرَنَّ لَكَ وَمَآ أَمْلِكُ لَكَ مِنَ ٱللَّهِ مِن شَىْءٍ ۖ رَّبَّنَا عَلَيْكَ تَوَكَّلْنَا وَإِلَيْكَ أَنَبْنَا وَإِلَيْكَ ٱلْمَصِيرُ ﴿٤﴾ رَبَّنَا لَا تَجْعَلْنَا فِتْنَةً لِّلَّذِينَ كَفَرُوا۟ وَٱغْفِرْ لَنَا رَبَّنَآ ۖ إِنَّكَ أَنتَ ٱلْعَزِيزُ ٱلْحَكِيمُ ﴿٥﴾ لَقَدْ كَانَ لَكُمْ فِيهِمْ أُسْوَةٌ حَسَنَةٌ لِّمَن كَانَ يَرْجُوا۟ ٱللَّهَ وَٱلْيَوْمَ ٱلْءَاخِرَ ۚ وَمَن يَتَوَلَّ فَإِنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلْغَنِىُّ ٱلْحَمِيدُ ﴿٦﴾ ﴾

﴿ (4). Certes, vous avez eu un bel exemple [à suivre] en Ibrâhîm et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple : « Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions. Entre vous et nous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, seul. » Exception faite de la parole d'Ibrâhîm [adressée] à son père : « J'implorerai certes le pardon en ta faveur bien que je ne puisse rien pour toi auprès d'Allah. » - « Seigneur, c'est en Toi que nous plaçons notre confiance et à Toi nous revenons [repentants] ! Et vers Toi se fait le retour. (5). Seigneur, ne fais pas de nous [un sujet] de tentation pour ceux qui ont mécru et pardonne-nous, Seigneur, car c'est Toi le Puissant, le Sage ! » (6). Vous avez certes eu en eux un bel exemple [à suivre], pour celui qui espère en Allah et en le Jour Dernier, mais quiconque se détourne, alors Allah Se suffit à Lui-même et est le Digne de louange. ﴾

Allah cite le désaveu d'Ibrâhîm envers son peuple comme exemple (V4-6)

Allah S'adresse ici aux croyants, à qui Il vient d'interdire de s'allier aux mécréants, en disant : ﴿ **Certes, vous avez eu un bel exemple [à suivre] en Ibrâhîm et en ceux qui étaient avec lui** ﴾, c'est-à-dire : ceux qui ont cru en lui, ﴿ **quand ils dirent à leur peuple : « Nous vous désavouons, vous et ce que**

[760] Ahmad (3/268), Muslim (1/191), Abû Dâwud (5/90).

vous adorez en dehors d'Allah ﴾, nous renions vos croyances et nous nous désavouons de vos pratiques. ﴿ **Nous vous renions. Entre vous et nous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, seul.** » ﴾ Tant que vous persistez dans la mécréance, l'inimitié règnera entre nous, et ce, jusqu'à ce que vous croyiez en Allah seul, sans Lui donner aucun associé, renonçant ainsi au culte des idoles et à tout ce qui est adoré en dehors de Lui.

﴿ **Exception faite de la parole d'Ibrâhîm [adressée] à son père : « J'implorerai certes le pardon en ta faveur bien que je ne puisse rien pour toi auprès d'Allah.** » ﴾ C'est-à-dire qu'il y a en Ibrâhîm et ses partisans un bel exemple à suivre sauf pour ce qui est de cette parole d'Ibrâhîm, implorant le pardon pour son père. Tel est l'avis d'Ibn 'Abbâs ﷺ, Mujâhid, Qatâda, Muqâtil Ibn Ḥayyân, Aḍ-Ḍaḥḥâk et d'autres.[761] Et il n'agit ainsi qu'en vertu d'une promesse qu'il lui avait faite ; or, dès qu'il lui apparut clairement que son père était un ennemi d'Allah, il le désavoua.

En effet, certains croyants avaient l'habitude d'implorer le pardon pour leurs pères polythéistes, en s'appuyant sur cette invocation d'Ibrâhîm pour son père. C'est pourquoi Allah révéla :

﴿ مَا كَانَ لِلنَّبِيِّ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَن يَسْتَغْفِرُوا۟ لِلْمُشْرِكِينَ وَلَوْ كَانُوٓا۟ أُو۟لِى قُرْبَىٰ مِنۢ بَعْدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُمْ أَنَّهُمْ أَصْحَٰبُ ٱلْجَحِيمِ ﴿١١٣﴾ وَمَا كَانَ ٱسْتِغْفَارُ إِبْرَٰهِيمَ لِأَبِيهِ إِلَّا عَن مَّوْعِدَةٍ وَعَدَهَآ إِيَّاهُ فَلَمَّا تَبَيَّنَ لَهُۥٓ أَنَّهُۥ عَدُوٌّ لِّلَّهِ تَبَرَّأَ مِنْهُ ۚ إِنَّ إِبْرَٰهِيمَ لَأَوَّٰهٌ حَلِيمٌ ﴿١١٤﴾ ﴾

﴿ **Il n'appartient pas au Prophète et aux croyants d'implorer le pardon en faveur des associateurs, fussent-ils des parents, alors qu'il leur est apparu clairement que ce sont les gens de l'Enfer. Ibrâhîm n'implora le pardon en faveur de son père qu'à cause d'une promesse qu'il lui avait faite. Mais, dès qu'il lui apparut clairement qu'il était un ennemi d'Allah, il le désavoua. Ibrâhîm était certes plein de sollicitude et indulgent.** ﴾[762]

Puis, lorsqu'Ibrâhîm et ses partisans se désavouèrent des mécréants de leur peuple, ils cherchèrent refuge en Allah en disant : ﴿ « **Seigneur, c'est en Toi que nous plaçons notre confiance et à Toi nous revenons [repentants] ! Et vers Toi se fait le retour...** » ﴾ Nous nous en remettons à Toi en toute chose.

---

[761] Aṭ-Ṭabarî (23/318).
[762] S9 V113, 114.

﴿ **Seigneur, ne fais pas de nous [un sujet] de tentation pour ceux qui ont mécru** ﴾, ne nous punis pas par leurs mains ou par un châtiment émanant de Ta part, car ils diraient que si nous suivions la vérité, nous n'aurions pas été châtiés. Telle est l'interprétation de Mujâhid, suivi en cela par Ad-Dahhâk.[763]

Qatâda explique le verset en disant : « Ne leur accorde pas la victoire sur nous, car ils penseraient alors être sur la bonne voie et nous éprouveraient dans la religion. » Telle est l'explication choisie par Ibn Jarîr.

Quant à Ibn 'Abbâs ﷺ, il explique que le verset signifie : « ne les laisse pas nous dominer, car ils nous éprouveraient dans notre religion ».

﴿ **Et pardonne-nous** ﴾ nos fautes et dissimule-les, ﴿ **Seigneur, car c'est Toi le Puissant** ﴾, et celui qui se place sous Ta protection ne subit aucun tort, ﴿ **le Sage** ﴾, dans les paroles, les actes, les décrets et les lois. ﴿ **Vous avez certes eu en eux un bel exemple [à suivre]** ﴾, toujours en Ibrâhîm et les siens, exception faite de son invocation pour son père, ﴿ **pour celui qui espère en Allah et en le Jour Dernier, mais quiconque se détourne** ﴾ de ce qu'Allah lui ordonne, ﴿ **alors Allah Se suffit à Lui-même et est le Digne de louange.** ﴾ Ce verset est similaire au suivant :

﴿ وَقَالَ مُوسَىٰٓ إِن تَكۡفُرُوٓاْ أَنتُمۡ وَمَن فِي ٱلۡأَرۡضِ جَمِيعٗا فَإِنَّ ٱللَّهَ لَغَنِيٌّ حَمِيدٌ ٨ ﴾

﴿ **Et Mûsâ dit : « Si vous êtes ingrats, vous ainsi que tous ceux qui sont sur Terre, [sachez] qu'Allah Se suffit à Lui-même et qu'Il est digne de louange.** ﴾ [764]

﴿ **Allah Se suffit à Lui-même** ﴾, cet attribut ne convient qu'à Lui, ﴿ **et est le Digne de louange** ﴾, Il est Celui que les créatures louent pour chacun de Ses actes et chacune de Ses paroles.

﴿ ۞ عَسَى ٱللَّهُ أَن يَجۡعَلَ بَيۡنَكُمۡ وَبَيۡنَ ٱلَّذِينَ عَادَيۡتُم مِّنۡهُم مَّوَدَّةٗۚ وَٱللَّهُ قَدِيرٞۚ وَٱللَّهُ غَفُورٞ رَّحِيمٞ ٧ لَّا يَنۡهَىٰكُمُ ٱللَّهُ عَنِ ٱلَّذِينَ لَمۡ يُقَٰتِلُوكُمۡ فِي ٱلدِّينِ وَلَمۡ يُخۡرِجُوكُم مِّن دِيَٰرِكُمۡ أَن تَبَرُّوهُمۡ وَتُقۡسِطُوٓاْ إِلَيۡهِمۡۚ إِنَّ ٱللَّهَ يُحِبُّ ٱلۡمُقۡسِطِينَ ٨ إِنَّمَا يَنۡهَىٰكُمُ ٱللَّهُ عَنِ ٱلَّذِينَ قَٰتَلُوكُمۡ فِي ٱلدِّينِ وَأَخۡرَجُوكُم مِّن دِيَٰرِكُمۡ وَظَٰهَرُواْ عَلَىٰٓ إِخۡرَاجِكُمۡ أَن تَوَلَّوۡهُمۡۚ وَمَن يَتَوَلَّهُمۡ فَأُوْلَٰٓئِكَ هُمُ ٱلظَّٰلِمُونَ ٩ ﴾

[763] At-Tabarî (23/319).
[764] S14 V8.

﴿ (7). Il se peut qu'Allah établisse de l'amitié entre vous et ceux d'entre eux dont vous avez été les ennemis. Et Allah est Omnipotent et Allah est Pardonneur et Très-Miséricordieux. (8). Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures, car Allah aime les équitables. (9). Allah vous défend seulement de prendre pour alliés ceux qui vous ont combattus pour la religion, chassés de vos demeures et ont aidé à votre expulsion. Et ceux qui les prennent pour alliés sont les injustes. ﴾

Il se peut qu'Allah unisse les ennemis (V7)

Après avoir ordonné à Ses serviteurs de prendre les mécréants pour ennemis, Allah dit : ﴿ **Il se peut qu'Allah établisse de l'amitié entre vous et ceux d'entre eux dont vous avez été les ennemis** ﴾, c'est-à-dire qu'Il remplace l'inimitié par l'affection, l'aversion par l'amitié et la scission par l'union. ﴿ **Et Allah est Omnipotent** ﴾, Il a le pouvoir d'unir les opposés, d'attendrir les cœurs durs et de réconcilier les cœurs jadis séparés par la haine.

Allah rappelle Sa grâce à l'égard des Partisans en disant :

﴿ وَٱعْتَصِمُوا۟ بِحَبْلِ ٱللَّهِ جَمِيعًا وَلَا تَفَرَّقُوا۟ ۚ وَٱذْكُرُوا۟ نِعْمَتَ ٱللَّهِ عَلَيْكُمْ إِذْ كُنتُمْ أَعْدَآءً فَأَلَّفَ بَيْنَ قُلُوبِكُمْ فَأَصْبَحْتُم بِنِعْمَتِهِۦٓ إِخْوَٰنًا وَكُنتُمْ عَلَىٰ شَفَا حُفْرَةٍ مِّنَ ٱلنَّارِ فَأَنقَذَكُم مِّنْهَا ۗ كَذَٰلِكَ يُبَيِّنُ ٱللَّهُ لَكُمْ ءَايَٰتِهِۦ لَعَلَّكُمْ تَهْتَدُونَ ﴿١٠٣﴾ ﴾

﴿ **Et cramponnez-vous tous ensemble au câble d'Allah et ne soyez pas divisés. Et rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous ; lorsque vous étiez ennemis, c'est Lui qui réconcilia vos cœurs et fit de vous des frères, de par Sa grâce. Et alors que vous étiez au bord d'un abîme de Feu, c'est Lui qui vous en a sauvés. Ainsi Allah vous montre Ses signes afin que vous soyez bien guidés.** ﴾ [765]

Rappelons aussi cette parole du Prophète ﷺ adressée à ses compagnons : **« Ne vous ai-je pas trouvés égarés et Allah, par mon intermédiaire, vous a guidés ? Et n'étiez-vous pas divisés et Allah vous a unis, par mon intermédiaire ? »**[766]

Allah dit ailleurs :

---

[765] S3 V103.

[766] *Fatḥ Al-Bârî* (7/644).

﴿ هُوَ ٱلَّذِىٓ أَيَّدَكَ بِنَصْرِهِۦ وَبِٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿٦٢﴾ وَأَلَّفَ بَيْنَ قُلُوبِهِمْ ۚ لَوْ أَنفَقْتَ مَا فِى ٱلْأَرْضِ جَمِيعًا مَّآ أَلَّفْتَ بَيْنَ قُلُوبِهِمْ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ أَلَّفَ بَيْنَهُمْ ۚ إِنَّهُۥ عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿٦٣﴾ ﴾

﴿ (...) C'est Lui qui t'a soutenu par Son secours, ainsi que par [l'assistance] des croyants. Il a uni leurs cœurs [par la foi]. Aurais-tu dépensé tout ce qui est sur Terre, tu n'aurais pu unir leurs cœurs, mais c'est Allah qui les a unis, car Il est Puissant et Sage. ﴾ [767]

Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Aime ton bien-aimé dans la mesure, car il se peut qu'il devienne un jour ton ennemi, et déteste ton ennemi dans la mesure, car il se peut qu'il devienne un jour ton bien-aimé.** »[768]

﴿ Et Allah est Pardonneur et Très-Miséricordieux ﴾, Il pardonne aux mécréants qui abandonnent la mécréance et s'en repentent, revenant vers Lui en toute soumission et en tant que musulmans. Il est Miséricordieux envers ceux qui reviennent à Lui, quels qu'aient pu être leurs péchés.

La distinction entre les mécréants qui combattent la religion et les croyants et ceux qui ne les combattent pas (V8)

﴿ Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures ﴾, qui n'ont pas aidé à votre expulsion. Allah ne vous interdit pas d'être bons et justes envers les mécréants qui ne vous ont pas combattus pour votre religion, à l'instar des femmes et des faibles.

Asmâ', fille d'Abû Bakr, rapporte que sa mère polythéiste vint lui rendre visite à l'époque de la trêve d'Al-Ḥudaybiya liant le Prophète ﷺ aux Quraychites.

Elle dit : « Je consultai alors le Prophète ﷺ en lui demandant : "Ô Messager d'Allah ! Ma mère, ayant besoin de quelque chose, est venue me voir, dois-je maintenir le lien de parenté avec elle ?" Il répondit : **"Oui, maintiens le lien avec elle !"** »[769]

---

[767] S8 V62-63.

[768] *Tuḥfat Al-Aḥwadhî* (6/133).

[769] Aḥmad (6/344), *Fatḥ Al-Bârî* (5/275), Muslim (2/696).

'Abdu-l-Lâh Ibn Az-Zubayr ﷺ rapporte que Qutayla vint voir sa fille Asmâ', fille d'Abû Bakr, avec des présents, à savoir des lézards, du fromage et du beurre. Celle-ci étant polythéiste, Asmâ' refusa ses présents et ne l'accueillit pas chez elle. 'Â'isha, sœur de Asmâ', fit part de cela au Messager d'Allah ﷺ et c'est ainsi qu'Allah révéla : ﴿ **Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures, car Allah aime les équitables.** ﴾ Le Messager d'Allah ﷺ donna alors l'ordre à Asmâ' d'accepter les dons de sa mère et de l'accueillir chez elle.[770]

﴿ **Car Allah aime les équitables.** ﴾ Nous avions déjà expliqué un verset semblable dans la sourate Al-Hujurât, et nous avions cité le hadith suivant : « **Les justes seront auprès d'Allah sur des chaires de lumière, à la droite du Tout-Miséricordieux, dont les deux mains sont droites. Ils étaient équitables dans leur jugement vis-à-vis de leurs proches et de ceux placés sous leur autorité.** »[771]

L'interdiction de s'allier aux mécréants qui vous combattent (V9)

﴿ **Allah vous défend seulement de prendre pour alliés ceux qui vous ont combattus pour la religion, chassés de vos demeures et ont aidé à votre expulsion.** ﴾ Il vous ordonne plutôt d'être leurs ennemis.

Puis, Allah profère une sévère menace à l'encontre de ceux qui voudraient se lier à eux en disant : ﴿ **Et ceux qui les prennent pour alliés sont les injustes.** ﴾

Ce verset rappelle le suivant :

﴿ ۞ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ لَا تَتَّخِذُواْ ٱلْيَهُودَ وَٱلنَّصَٰرَىٰٓ أَوْلِيَآءَ ۘ بَعْضُهُمْ أَوْلِيَآءُ بَعْضٍ ۚ وَمَن يَتَوَلَّهُم مِّنكُمْ فَإِنَّهُۥ مِنْهُمْ ﴾

﴿ **Ô croyants ! Ne prenez pas pour alliés les juifs et les chrétiens ; ils sont alliés les uns des autres. Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés devient un des leurs. (...)** ﴾[772]

---

[770] Ahmad (4/4).
[771] Muslim (3/1458).
[772] S5 V51.

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ إِذَا جَآءَكُمُ ٱلْمُؤْمِنَٰتُ مُهَٰجِرَٰتٍ فَٱمْتَحِنُوهُنَّ ۖ ٱللَّهُ أَعْلَمُ بِإِيمَٰنِهِنَّ ۖ فَإِنْ عَلِمْتُمُوهُنَّ
مُؤْمِنَٰتٍ فَلَا تَرْجِعُوهُنَّ إِلَى ٱلْكُفَّارِ ۖ لَا هُنَّ حِلٌّ لَّهُمْ وَلَا هُمْ يَحِلُّونَ لَهُنَّ ۖ وَءَاتُوهُم مَّآ أَنفَقُوا۟ ۚ وَلَا جُنَاحَ عَلَيْكُمْ أَن
تَنكِحُوهُنَّ إِذَآ ءَاتَيْتُمُوهُنَّ أُجُورَهُنَّ ۚ وَلَا تُمْسِكُوا۟ بِعِصَمِ ٱلْكَوَافِرِ وَسْـَٔلُوا۟ مَآ أَنفَقْتُمْ وَلْيَسْـَٔلُوا۟ مَآ أَنفَقُوا۟ ۚ ذَٰلِكُمْ
حُكْمُ ٱللَّهِ ۖ يَحْكُمُ بَيْنَكُمْ ۚ وَٱللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿١٠﴾ وَإِن فَاتَكُمْ شَىْءٌ مِّنْ أَزْوَٰجِكُمْ إِلَى ٱلْكُفَّارِ فَعَاقَبْتُمْ فَـَٔاتُوا۟
ٱلَّذِينَ ذَهَبَتْ أَزْوَٰجُهُم مِّثْلَ مَآ أَنفَقُوا۟ ۚ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ ٱلَّذِىٓ أَنتُم بِهِۦ مُؤْمِنُونَ ﴿١١﴾ ﴾

﴿ (10). Ô vous qui avez cru ! Quand les croyantes viennent à vous en émigrées, éprouvez-les, Allah connaît mieux leur foi. Si vous constatez qu'elles sont croyantes, ne les renvoyez pas aux mécréants. Elles ne sont pas licites pour eux, et eux non plus ne sont pas licites pour elles. Et rendez-leur ce qu'ils ont dépensé. Il ne vous sera fait aucun grief en vous mariant avec elles quand vous leur aurez donné leur dot. Et ne gardez pas de liens conjugaux avec les mécréantes. Réclamez ce que vous avez dépensé et que [les mécréants] aussi réclament ce qu'ils ont dépensé. Tel est le jugement d'Allah par lequel Il juge entre vous, et Allah est Omniscient et Sage. (11). Et si quelqu'une de vos épouses s'échappe vers les mécréants, et que vous preniez votre revanche sur eux, restituez à ceux dont les épouses sont parties autant que ce qu'ils avaient dépensé. Craignez Allah en qui vous croyez. ﴾

Les musulmanes qui émigrèrent après le pacte ne devaient pas être rendues aux mécréants (V10)

Nous avons déjà expliqué en quoi consistait le pacte d'Al-Ḥudaybiya, conclu entre le Prophète ﷺ et les mécréants de Quraysh, lors de notre exégèse de la sourate Al-Fatḥ.

Parmi les clauses y figurant se trouvait celle-ci : « Toute personne fuyant [les Quraychites] et se présentant à toi [Muḥammad] devrait être renvoyée, même si elle embrassait ta religion. »

Selon certains, ce verset viendrait préciser la sunna, tandis que selon d'autres, il viendrait ici l'abroger.

Ainsi, Allah explique dans ce verset que si une femme fuit les Quraychites et se présente aux musulmans, ceux-ci doivent éprouver sa foi. S'ils constatent qu'elle est croyante, ils ne doivent pas la renvoyer aux mécréants, car elle leur est désormais illicite en tant qu'épouse, tout comme ils lui sont illicites en tant qu'époux.

On rapporte qu'Umm Kalthûm Bint 'Uqba Ibn Abî Mu'ayṭ émigra lorsque les musulmans rejoignirent Médine. Ses frères, 'Umâra et Al-Walîd, allèrent voir le Prophète ﷺ pour lui demander leur sœur. C'est alors qu'Allah révéla ce verset par lequel Il abroge la partie du pacte concernant le renvoi des femmes croyantes. Allah interdisait donc aux musulmans de renvoyer aux mécréants les femmes croyantes, après avoir éprouvé leur foi.[773]

﴿ **Ô vous qui avez cru ! Quand les croyantes viennent à vous en émigrées, éprouvez-les** ﴾, selon Ibn 'Abbâs ﷺ, en les faisant attester qu'il n'y a point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah et que Muḥammad est Son Serviteur et Messager. Quant à Mujâhid, il indique qu'il faut leur demander les motivations ayant mené à leur venue ; si c'est autre qu'un différend avec leur époux, alors il faut les renvoyer.[774]

﴿ **Allah connaît mieux leur foi. Si vous constatez qu'elles sont croyantes, ne les renvoyez pas aux mécréants.** ﴾ Ce verset montre qu'il est possible de constater la foi d'une personne.

Les musulmanes ne peuvent épouser des mécréants ni les musulmans des mécréantes (V10)

﴿ **Elles ne sont pas licites pour eux, et eux non plus ne sont pas licites pour elles.** ﴾ Aux débuts de l'islam, il était possible pour une musulmane d'être l'épouse d'un mécréant, mais ce verset vient interdire cette pratique.

Citons le cas d'Abû Al-'Âṣ Ibn Ar-Rabî', qui était polythéiste et qui était l'époux de Zaynab, fille du Prophète ﷺ, alors musulmane. Lors de la bataille de Badr, il fut pris comme captif. Zaynab envoya alors un collier qui lui venait de sa mère Khadîja, afin de l'offrir en rançon contre la libération de son époux. Emu à la vue du collier appartenant jadis à sa première épouse, le Prophète ﷺ dit à ses compagnons : « **Libérez son captif, si vous voulez !** » Toutefois, il exigea de lui qu'il permette à Zaynab de rejoindre son père (lui-même). Abû Al-'Âṣ renvoya donc Zaynab, accompagnée de Zayd Ibn Ḥâritha, au Prophète ﷺ.[775]

Ceci se produisit en l'an deux de l'hégire. En l'an huit, son époux se convertit à l'islam et le Prophète ﷺ lui rendit son épouse, se basant sur le premier contrat de mariage et sans nouvelle dot.

---

[773] D'après 'Abdu-l-Lâh Ibn Abî Aḥmad. *Jâmi' Al-Masânîd* (7/243).
[774] Aṭ-Ṭabarî (23/326).
[775] Abû Dâwud (3/140).

﴿ **Et rendez-leur ce qu'ils ont dépensé** ﴾, rendez aux époux polythéistes les dots qu'ils avaient versées pour prendre ces femmes musulmanes, désormais émigrées, pour épouses, comme l'expliquent Ibn 'Abbâs ﷺ, Mujâhid, Qatâda, Az-Zuhrî et d'autres.[776]

﴿ **Il ne vous sera fait aucun grief en vous mariant avec elles quand vous leur aurez donné leur dot** ﴾, après versement d'une dot, vous pourrez les épouser, en respectant les conditions du mariage (tuteur, respect de la période de viduité, etc.).

﴿ **Et ne gardez pas de liens conjugaux avec les mécréantes.** ﴾ Allah interdit ici aux croyants de garder leurs épouses mécréantes, ou d'épouser des mécréantes.

On rapporte qu'à la révélation de ce verset, 'Umar Ibn Al-Khattâb ﷺ répudia deux de ses épouses. L'une d'entre elles épousa ensuite Mu'âwiya Ibn Abî Sufyân et l'autre Safwân Ibn Umayya.[777]

﴿ **Réclamez ce que vous avez dépensé et que [les mécréants] aussi réclament ce qu'ils ont dépensé.** ﴾ Par ce verset, Allah ordonne aux polythéistes de rendre la dot qu'avaient versée les musulmans pour épouser celles qui rejoignent finalement les polythéistes, tout comme les musulmans rendront aux mécréants la dot que ceux-ci avaient versée pour épouser leurs femmes finalement émigrées et converties.

﴿ **Tel est le jugement d'Allah par lequel Il juge entre vous** ﴾ à propos de votre traité de paix et de ses clauses, dont Il exclut désormais les femmes, ﴿ **et Allah est Omniscient et Sage** ﴾, Il connaît parfaitement l'intérêt de Ses serviteurs.

﴿ **Et si quelqu'une de vos épouses s'échappe vers les mécréants, et que vous preniez votre revanche sur eux, restituez à ceux dont les épouses sont parties autant que ce qu'ils avaient dépensé.** ﴾ Selon Mujâhid et Qatâda, ce verset concerne les mécréants qui ne sont pas liés aux croyants par un pacte. Ainsi, si une femme fuit pour rejoindre ces mécréants et que ceux-ci ne versent rien à leurs époux, et qu'ensuite une femme des leurs arrive chez les musulmans, ces derniers ne rembourseront rien à son mari tant que les mécréants n'auront pas donné la dot au mari de la femme qui les avait précédemment rejoints.[778]

---

[776] At-Tabarî (23/328, 329).
[777] *Fath Al-Bârî* (5/391).
[778] At-Tabarî (23/338).

Quant à Az-Zuhrî, il explique que les musulmans avaient respecté la règle consistant à rendre au mari la dot qu'il avait donnée pour épouser la femme qui avait fui vers eux, tandis que les polythéistes n'avaient pas respecté cette règle et ne rendaient pas au mari musulman dont la femme avait fui chez eux la dot qu'il avait donnée pour l'épouser. Allah dit alors aux croyants : ﴿ **Et si quelqu'une de vos épouses s'échappe vers les mécréants, et que vous preniez votre revanche sur eux, restituez à ceux dont les épouses sont parties autant que ce qu'ils avaient dépensé. Craignez Allah en qui vous croyez.** ﴾

Ainsi, à partir de ce verset, les croyants prendraient de l'argent des dots qu'ils devaient restituer aux mécréants dont les épouses les avaient rejoints pour rembourser les autres croyants dont les épouses avaient fui vers les mécréants et qui n'avaient pas obtenu le remboursement de leur dot.[779]

D'autres ont expliqué que ce segment : ﴿ **et que vous preniez votre revanche sur eux** ﴾ fait allusion au fait de prendre un butin. Ainsi, si vous vainquez les polythéistes et obtenez un butin, vous en prélèverez la dot que les mécréants devaient vous donner. Tel est l'avis choisi par Ibn Jarîr.

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّبِيُّ إِذَا جَآءَكَ ٱلْمُؤْمِنَٰتُ يُبَايِعْنَكَ عَلَىٰٓ أَن لَّا يُشْرِكْنَ بِٱللَّهِ شَيْـًٔا وَلَا يَسْرِقْنَ وَلَا يَزْنِينَ وَلَا يَقْتُلْنَ أَوْلَٰدَهُنَّ وَلَا يَأْتِينَ بِبُهْتَٰنٍ يَفْتَرِينَهُۥ بَيْنَ أَيْدِيهِنَّ وَأَرْجُلِهِنَّ وَلَا يَعْصِينَكَ فِى مَعْرُوفٍ فَبَايِعْهُنَّ وَٱسْتَغْفِرْ لَهُنَّ ٱللَّهَ ۖ إِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿١٢﴾ ﴾

﴿ (12). Ô Prophète ! Quand les croyantes viennent te prêter serment d'allégeance, [et en jurent] qu'elles n'associeront rien à Allah, qu'elles ne voleront pas, qu'elles ne se livreront pas à l'adultère, qu'elles ne tueront pas leurs propres enfants, qu'elles n'attribueront pas à leurs maris d'enfant illégitime et qu'elles ne désobéiront pas en ce qui est convenable, alors reçois leur serment d'allégeance, et implore d'Allah le pardon pour elles. Allah est certes Pardonneur et Très-Miséricordieux. ﴾

L'objet de l'allégeance des femmes au Prophète ﷺ (V12)

'Urwa ﷺ rapportait de 'Â'isha que le Prophète ﷺ éprouvait les croyantes qui se présentaient à lui par ce verset : ﴿ **Ô Prophète ! Quand les croyantes viennent te prêter serment d'allégeance, [et en jurent] qu'elles n'associeront**

[779] At-Tabarî (23/337).

rien à Allah, qu'elles ne voleront pas, qu'elles ne se livreront pas à l'adultère, qu'elles ne tueront pas leurs propres enfants, qu'elles n'attribueront pas à leurs maris d'enfant illégitime et qu'elles ne désobéiront pas en ce qui est convenable, alors reçois leur serment d'allégeance, et implore d'Allah le pardon pour elles. Allah est certes Pardonneur et Très-Miséricordieux. ﴾ S'il acceptait leur allégeance, il disait : « **J'accepte ton allégeance** », à l'oral, sans qu'il ne touche leur main.[780]

Umayma Bint Ruqayya rapporte qu'après avoir prêté serment au Prophète ﷺ, les femmes lui demandèrent pourquoi il ne tendait pas sa main, pour recevoir l'allégeance, et il répondit : « **Je ne serre pas la main des femmes, et ma parole à l'une d'entre elles est valable pour cent d'entre elles.** »[781]

'Ubâda Ibn As-Sâmit ﷺ rapporte cette parole du Messager d'Allah ﷺ après l'allégeance : « **Celui qui honore son engagement, sa récompense incombe à Allah, et celui qui rompt l'une de ses clauses et qui a été puni pour cela, cette punition tiendra lieu d'expiation. Quant à celui qui en rompt une clause et dont Allah a dissimulé la faute, son sort dépend d'Allah : s'Il veut, Il lui pardonnera, sinon Il le châtiera.** »[782]

﴿ **Ô Prophète ! Quand les croyantes viennent te prêter serment d'allégeance, [et en jurent] qu'elles n'associeront rien à Allah, qu'elles ne voleront pas.** ﴾ Toutefois, la femme dont le mari ne subvient pas à ses besoins est en droit de prendre de ses biens, à son insu et de façon raisonnable, ce qui suffira à ses besoins. A Hind Bint 'Utba, se plaignant de l'avarice d'Abû Sufyân, son époux, et demandant si elle pouvait prendre de ses biens, le Prophète ﷺ répondit : « **Prélève de ses biens, de façon convenable, ce qui vous suffit à toi et à tes enfants.** »[783]

﴿ **Qu'elles ne se livreront pas à l'adultère** ﴾, comme Allah le dit dans cet autre verset :

﴿ وَلَا تَقْرَبُوا۟ ٱلزِّنَىٰٓ إِنَّهُۥ كَانَ فَٰحِشَةً وَسَآءَ سَبِيلًا ﴿٣٢﴾ ﴾

﴿ **Et n'approchez point la fornication. En vérité, c'est une turpitude et quelle mauvaise voie !** ﴾[784]

---

[780] *Fatḥ Al-Bârî* (8/504).

[781] Aḥmad (6/357), *Tuḥfat Al-Aḥwadhî* (5/220), An-Nasâ'î (7/149, *Al-Kubrâ* 6/488), Ibn Mâjah (2/959).

[782] Aḥmad (5/314), *Fatḥ Al-Bârî* (8/506), Muslim (3/1333).

[783] *Fatḥ Al-Bârî* (13/183), Muslim (3/1338).

[784] S17 V32.

﴿ **Qu'elles ne tueront pas leurs propres enfants** ﴾, avant la naissance, comme le faisaient certaines femmes de l'époque de l'ignorance en provoquant de fausses couches, ou après la naissance, par crainte de la pauvreté.

﴿ **Qu'elles n'attribueront pas à leurs maris d'enfant illégitime** ﴾, en attribuant à leurs maris des enfants qui ne sont pas les leurs, selon Ibn 'Abbâs[785], et Muqâtil.

﴿ **Et qu'elles ne désobéiront pas en ce qui est convenable** ﴾, lorsque tu leur ordonnes le bien et leur interdis le mal. Plusieurs récits indiquent que parmi ce qui entre dans ce verset, on trouve le fait de se lamenter sur les morts, de se lacérer le visage, de déchirer ses vêtements ou de dire : « Malheur à moi ! »

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ لَا تَتَوَلَّوْاْ قَوْمًا غَضِبَ ٱللَّهُ عَلَيْهِمْ قَدْ يَئِسُواْ مِنَ ٱلْءَاخِرَةِ كَمَا يَئِسَ ٱلْكُفَّارُ مِنْ أَصْحَٰبِ ٱلْقُبُورِ ﴿١٣﴾ ﴾

﴿ (13). Ô vous qui avez cru ! Ne prenez pas pour alliés des gens contre lesquels Allah est courroucé et qui désespèrent de l'au-delà, tout comme les mécréants désespèrent [de voir revenir à la vie] les gens des tombeaux. ﴾

Comme Il l'a fait en début de sourate, Allah interdit aux croyants de s'allier aux mécréants : ﴿ **Ne prenez pas pour alliés des gens contre lesquels Allah est courroucé** ﴾, les juifs, les chrétiens et les mécréants, ﴿ **et qui désespèrent de l'au-delà** ﴾ : comment pouvez-vous les prendre pour amis, eux qui désespèrent de la récompense de l'au-delà promise par Allah ? ﴿ **Tout comme les mécréants désespèrent [de voir revenir à la vie] les gens des tombeaux** ﴾, ne croyant pas en la résurrection, ils désespèrent de revoir un jour les leurs qui sont déjà morts. Une autre interprétation a été donnée : ainsi les mécréants déjà morts, dans leurs tombes, désespèrent d'obtenir un quelconque bien. Le sujet du verbe « désespérer » serait alors « les gens des tombeaux ».

En effet, Ibn Mas'ûd commenta ce passage : ﴿ **tout comme les mécréants désespèrent [de voir revenir à la vie] les gens des tombeaux** ﴾ en disant : « Ceci à la manière du mécréant mort qui désespère, voyant de ses propres yeux sa rétribution. » Mujâhid, Muqâtil, 'Ikrima, Ibn Zayd et d'autres en firent la même interprétation, que choisit Ibn Jarîr.[786]

Ainsi s'achève l'exégèse de la sourate Al-Mumtaḥana, louange à Allah !

---

[785] Aṭ-Ṭabarî (23/340).
[786] Aṭ-Ṭabarî (23/348).